

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
(CRHH)
Séance plénière du 11 mars 2021

25/03/21

Service / pôle : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes:HCVD:Secrétariat du CRHH

Liste des participants à la réunion :

1 ^{er} collègue	Présent	1 ^{er} collègue (suite)	Présent
Conseil Régional	Oui	Grenoble-Alpes Métropole	Oui
Conseil départemental de l'Ain	Oui	Saint-Étienne Métropole	Oui
Conseil départemental de l'Allier		Clermont-Auvergne Métropole	Oui
Conseil départemental de l'Ardèche		CA du Haut-Bugey	Excusé
Conseil départemental du Cantal	Oui	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	
Conseil départemental de la Drôme		CA du Pays de Gex	Oui
Conseil départemental de l'Isère	Oui	CA Montluçon Communauté	Oui
Conseil départemental de la Loire	Oui	CA Moulins Communauté	
Conseil départemental de la Haute-Loire	Oui	CA Vichy Communauté	
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	Oui	CA Privas Centre Ardèche	Excusé
Conseil départemental du Rhône	Oui	CA Annonay Rhône Agglo	
Conseil départemental de la Savoie		Arche Agglo	Excusé
Conseil départemental de la Haute-Savoie		CA du Bassin d'Aurillac	Oui
Métropole de Lyon	Oui	CA Montélimar-Agglomération	Oui

1 ^{er} collège (suite)	Présent	1 ^{er} collège (suite)	Présent
CA Valence Romans Agglo		CA de l'Ouest Rhodanien	Oui
CA Vienne-Condrieu Agglo		CA Villefranche Beaujolais Saône	Oui
CA Porte de l'Isère	Oui	CA Grand Lac	
CA du Pays Voironnais	Oui	CA Arlysère	
CA Roannais Agglomération		CA du Grand Chambéry	Oui
CA Loire-Forez	Oui	CA Annemasse-LesVoirons Agglo	Oui
CA du Puy en Velay		CA du Grand Annecy	Oui
CA Agglo Pays d'Issoire		CA Thonon Agglomération	Oui
CA Riom Limagne et Volcans			

2 ^{ème} collège	Présent	3 ^{ème} collège	Présent
AURA-HLM	Oui	FAPIL	Oui
ADOMA	Oui	Fédération des acteurs de la solidarité	Excusé
SOLiHA	Oui	URAF	Oui
Fédération des EPL	Oui	UNAFO	Oui
EPORA		URHAJ / URCLLAJ	Oui
EPF locaux		Fondation Abbé Pierre	
ADIL	Oui	Président de COMED	
FNAIM		SIAO	
FPI		ARTAG	Excusé
UNAM		CGL	
UNIS	Oui	CLCV	
Chambre des notaires		CNL	
CAPEB		CSF	Oui
FFB	Excusé	UNPI	
LCA FFB	Oui	CRPA	Oui
Ordre des architectes	Excusé	CPME	
Action Logement	Oui	MEDEF	
Caisse des dépôts	Oui	CFDT	Oui
Comité des banques		CFTC	
CAF	Oui	CFE-CGC	
AROMSA		CGT	
		FO	

Services de l'État	Présent	Services de l'État (suite)	Présent
DDT 01	Oui	DDCS 15	
DDT 03	Oui	DDCS 26	Oui
DDT 07	Oui	DDCS 38	Oui
DDT 15	Oui	DDCS 42	
DDT 26	Oui	DDCSPP 43	Oui
DDT 38	Oui	DDCS 63	Oui
DDT 42	Oui	DDCS 69	Oui
DDT 43		DDCS 73	
DDT 63	Oui	DDCS 74	Oui
DDT 69	Oui	DREAL	Oui
DDT 73	Oui	DRDJSCS	Oui
DDT 74	Oui	RRPIE	
DDCS 01		DRFIP	
DDCS 03		SGAR	
DDCS 07			

Structures invitées	Présent
ADEME	
MRIE	
INSEE	
ARS	
URIOPSS	
Habitat et Humanisme Rhône	
Anah	Oui

Sujets abordés
Discours introductif et actualités générales
Bilan 2020 et programmation 2021 des crédits Hébergement
Présentation du « service public de la rue au logement » DIHAL
Bilan 2020 et programmation 2021 des aides à la pierre pour le parc public et le parc privé
Action Logement : présentation du bilan 2020 et des orientations 2021
Banque des Territoires : présentation du bilan 2020 et des perspectives 2021
Point sur le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) par le Conseil Régional
Conclusion

Ouverture de la séance et introduction

Monsieur Deneuvy, directeur de la DREAL et M. Barruel, directeur par intérim de la DRDCS accueillent les participants à cette première séance plénière 2021 du comité régional de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes organisée en distanciel. M. Deneuvy excuse le préfet de région retenu par d'autres obligations et cette séance est co-présidée par la DREAL et la DRDCS.

En introduction, M.Deneuvy évoque la dynamique positive des réhabilitations thermiques du parc de logements, point fort du bilan des programmations de l'année 2020, et rappelle les difficultés liées à la crise sanitaire et aux reports des élections municipales qui ont eu pour incidence de ralentir le déroulement des programmations et d'engendrer un déficit des mises en chantier et des autorisations de logements. La filière du BTP a été très impactée économiquement, seuls 75 % des objectifs de production de logements sociaux programmés en 2020 ont pu être atteints mais les très bons résultats du bilan ANAH ont permis de contrebalancer les faibles résultats du parc locatif social. Notre région n'est pas la seule impactée par cette situation et malgré des résultats insatisfaisants, Auvergne-Rhône-Alpes est en bonne position dans le classement national des grandes régions devant PACA , Ile-de-France ou Occitanie.

Dans ce contexte, l'ambition pour l'année 2021 est d'inverser rapidement la tendance et de s'inscrire dans un mouvement de relance de l'économie porté par le gouvernement avec tout le panel de mesures du Plan « France Relance » en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, de soutien à la construction durable et d'aide aux personnes précaires. Dans ce cadre, il est impératif d'engager très rapidement les crédits mis à notre disposition pour pouvoir solliciter les enveloppes réservées au niveau national aux régions dynamiques qui consomment le plus. M. Deneuvy insiste également sur les finalités en matière de cohésion sociale et rappelle l'engagement de la ministre E.Wargon de produire un objectif ambitieux de 250 000 logements sociaux sur les deux prochaines années (2021-2022), avec un effort particulier sur la production de logements locatifs très sociaux, PLAI et PLAI adaptés, pour répondre à demande croissante qui s'exprime sur les territoires.

L'ordre du jour de ce CRHH est très dense. Comme chaque début d'année, un temps important sera consacré aux programmations annuelles des crédits d'hébergement, d'aides à la pierre pour les parcs public et privé, ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures du plan de relance. La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) présentera le nouveau cadre d'actions que constitue le « service public de la rue au logement », essentiel pour mettre en œuvre la politique du « Logement d'abord » et lutter contre le sans-abrisme. Puis, Action Logement et la Banque des Territoires présenteront le bilan de leurs interventions menées en 2020 et leurs orientations pour 2021. Enfin, le Conseil régional effectuera un point sur le déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), qui pourra nous aider à atteindre les objectifs

du plan de relance.

M. Deneuvy demande si des participants ont des déclarations liminaires. Il donne la parole à M. Payre, Vice-président de la Métropole de Lyon qui souhaite s'exprimer au nom de la Métropole sur le plan de relance et la réhabilitation du parc social.

M. Payre ne peut que se féliciter du plan de relance, mais indique que les crédits alloués à la Métropole de Lyon sont fortement insuffisants au regard de la proportion de logements sociaux sur le territoire mais aussi au regard d'un patrimoine spécifique, constitué de logements fort anciens (type HBM), qui constitue un des grands défis de la rénovation énergétique des années à venir pour la Métropole. Le plan de relance ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés si on reste sur les dotations annoncées et la ministre E. Wargon a été alertée sur cette situation délicate. Il évoque aussi le «Service public de la rue au logement » et la coopération qui se met en place entre l'État, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon avec des attentes fortes sur ce dispositif. Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, il déclare que le plan de relance aurait à gagner à aborder la question de la cohésion sociale par un renfort notamment de l'emploi dans les quartiers en difficultés et que c'est un enjeu majeur pour la Métropole de Lyon. En conclusion, M. Payre estime que la Métropole de Lyon n'est pas considérée à la hauteur de sa contribution en logements sociaux dans notre région.

M. Deneuvy remercie M. Payre pour son intervention et regrette qu'il ne puisse assister plus longuement au CRHH plénier. Ces questions importantes seront discutées avec son représentant un peu plus tard dans la séance, lors de la présentation de la programmation 2021 du parc public.

Le diaporama de cette séance transmis aux participants en amont de la séance est consultable sur [le site internet](#) de la DREAL.

1/ Les actualités générales

Mme Mathonnet (DREAL) informe les participants des modalités de vote prévues pour les avis requis de ce CRHH plénier. Pour sécuriser le vote en distanciel, une consultation électronique sera lancée l'après-midi même via la boîte mail du CRHH. Elle concernera la modification du règlement intérieur, les programmations 2021 des parcs public et privé. Chaque organisme membre disposera d'une seule voix et aura jusqu'au lundi 15 mars 16 h pour répondre.

M.Tibi (DREAL) poursuit sur la modification du règlement intérieur dont le document amendé a été adressé en amont de la séance aux membres pour consultation et fera l'objet d'un avis par voie dématérialisée. Sont introduites des modalités de délibération à distance sur décision du président de séance au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle et la possibilité de procéder à une consultation des membres par un procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique et permettant un dialogue en ligne ou par messagerie.

M. Deneuvy présente deux actualités juridiques récentes à retenir, l'ordonnance du 10 février 2021 qui prolonge la trêve hivernale jusqu'au 31 mai au lieu du 31 mars, et le décret du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent. A compter du 1er janvier 2023, les logements de la classe G, qui représentent environ 4% du parc de logements national, seront considérés comme non-décents.

La loi de finances pour 2021 :

M. Deneuvy signale l'encouragement fiscal au développement des organismes de foncier solidaire (OFS), grâce à l'extension de la TVA réduite à 5,5% et la possibilité de moduler la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'à 100% (12 OFS sont agréés à ce jour dans notre région).

Il souligne également la prolongation jusqu'à fin 2022 du prêt à taux zéro, principal outil de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes, et la prorogation du dispositif Pinel jusqu'en 2024 avec une diminution progressive de l'aide fiscale en 2023 et 2024.

Le bilan 2020 des instances du CRHH

M. Deneuvy salue l'ensemble des équipes et les membres du CRHH qui ont contribué toute l'année dans un contexte difficile à la tenue des 2 pléniers, des 7 bureaux et des 3 CHAL.

La restructuration du tissu des organismes HLM

Consécutives à la loi Elan, c'est un des trois chantiers prioritaires de Mme la ministre E. Wargon depuis sa nomination. Ce chantier est en voie d'achèvement en Auvergne-Rhône-Alpes, il a engendré de nombreux partenariats et de partages de compétence. Les organismes de notre région devraient être en conformité avec la loi Elan d'ici la fin de l'année et si la dynamique se poursuit, sur les 76 organismes avant la loi Elan ayant leur siège social sur notre territoire, nous devrions comptabiliser fin 2021 65 organismes et 8 sociétés de coordination, soit 11 organismes en moins après les restructurations.

M. Deneuvy a le plaisir d'accueillir un nouveau délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental de Haute-Loire, délégataire de type 3 depuis le 1er janvier 2021.

2/ Bilan 2020 et programmation 2021 des crédits Hébergement, le parcours pour le logement et l'insertion des personnes vulnérables

Présentation par M. Barruel et Mme Gay, DRDCS

En préalable, M. Barruel présente l'actualité de la réorganisation territoriale de l'État pour les ministères sociaux une nouvelle fois impactés.

Jusqu'à présent aux côtés de M. le préfet de région au CRHH, étaient présentes deux directions, la DREAL et la DRDJSCS (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Cette dernière est dissoute depuis le 1er janvier 2021: les missions (JS) jeunesse et sport ont été transférées au ministère de l'éducation nationale dans les DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), Isabelle Delaunay assure la direction de la délégation régionale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la partie cohésion sociale, l'arbitrage du 1er ministre a retardé le rapprochement entre les DRDJSCS et les DIRECCTE (Directions régionales de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) au 1er avril 2021. M. Barruel assure actuellement pour la partie cohésion sociale, l'intérim de la direction de la DRDCS (Direction régionale et départementale de la cohésion sociale) dans l'attente du transfert des missions aux nouvelles DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Au 1er avril M. Barruel et Mme GAY rejoindront la DREETS avec leurs missions et représenteront la dimension cohésion sociale et solidarité. La réforme s'appliquera également au niveau départemental, les DDCS et les UD des DIRECCTE deviendront des DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

M. Barruel apporte un deuxième élément d'information concernant le pilotage national du BOP 177 (hébergement) qui ne sera plus assuré par la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) mais par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Cette année le dialogue de gestion s'est déroulé en étroite collaboration avec la DIHAL et il en profite pour saluer et remercier M. Hennin, qui participe au CRHH et présentera le nouveau « Service Public de la rue au logement » (SPRULO).

Mme GAY présente le bilan 2020 et la programmation 2021. L'exercice 2020 exécuté du BOP 177, toutes activités confondues s'élève à 212 771 915 € (diapositive 17). Cette exécution est à la hausse par rapport à 2019 et a été marquée par la crise COVID. Les insuffisances de crédits à hauteur de 30 M€ ont été couvertes par des dotations complémentaires en cours d'année. Il reste encore 8 M€ en attente de règlement aux opérateurs au titre de la gestion 2020 et qui devraient être notifiés en 2021 par le biais d'une loi de finance rectificative.

Mme Gay fait un focus sur l'hébergement d'urgence et la MOUS sociale qui représentent 90 M€, qui correspondent à l'ouverture exceptionnelle d'un nombre important de places d'urgence pour faire face à la crise, à la large sollicitation du parc hôtelier pendant le confinement et au renforcement des accueils de jours et des maraudes.

Mme Gay signale également des places ouvertes en centres d'hébergements spécialisés. Actuellement 160 places sont déployées, elles permettent l'isolement de personnes hébergées ou à la rue, atteintes par la COVID mais ne nécessitant pas une hospitalisation et ne pouvant résider collectivement.

La dotation initiale « socle » déléguée pour 2021 est de 111 M€ hors CRHS, en hausse de 14 M€ par rapport à la dotation initiale de 2020. Comme les années précédentes, une inquiétude porte sur le segment de l'hébergement exceptionnel qui ne prend en compte, ni l'ouverture anticipée au 18 octobre (au lieu du 1^{er} novembre) ni la poursuite de l'hébergement hivernal jusqu'au 31 mai. Le suivi hebdomadaire montre qu'à ce jour plus de 6 000 places sont encore ouvertes pour répondre aux besoins de mise à l'abri. Des dotations complémentaires seront nécessaires au cours de l'année. Pour 2021, Mme Gay souligne l'attribution de deux enveloppes de crédits dédiées aux accueils de jour et au renforcement des effectifs des SIAO.

En conclusion, M. Barruel indique que la ministre déléguée a souligné le fort engagement des services de l'État et de tous les professionnels (collectivités, associations, bailleurs etc.) pour faire face à la crise ; il répercute ces remerciements aux acteurs de la région. Pour information, une nouvelle instruction de la ministre est parue le 1^{er} mars et fixe des objectifs ambitieux dans le cadre du logement d'abord.

Mme Vignal (Clermont-Ferrand Métropole) demande pourquoi la date de fin de la trêve hivernale est le 31 mai ?

M. Hennin (DiAHL) répond que cela correspond à la période d'urgence sanitaire prévue par la loi.

M. Prost (Union régionale des CAF) s'étonne que le financement de l'extension de l'hébergement d'urgence prolongé jusqu'au 31 mai ne soit pas pris en compte dans la dotation initiale 2021 et obère déjà une partie des crédits même si des dotations complémentaires seront demandées au cours de l'année.

Mme Gay répond que les crédits alloués financent les dispositifs pérennes mais ne couvrent pas l'ensemble de la période hivernale. Chaque année, au cours de l'été, un bilan des dépassements (dus à plusieurs facteurs : crise sanitaire, pics de froid, canicule, etc) est réalisé et des ajustements de crédits arrivent en cours ou en fin d'année selon les calendriers. M. Barruel indique que le pilotage national du BOP 177 est l'un des plus difficiles en raison des impératifs d'hébergement / mises à l'abri exprimés par les préfets.

M. De Vesvrottes (Alfa3a) pose une question par rapport aux arrivées des demandeurs d'asile et la pression que cela représente sur le BOP 177. Dans l'Ain, le nombre d'arrivées sur la plateforme est considérablement en baisse, conséquence du manque de places du dispositif CADA avec un report sur le dispositif HU du BOP 177. Faites-vous ce constat au niveau régional et peut-on le mesurer?

M. Barruel répond que les demandeurs d'asile sont hébergés dans un parc spécifique, le DNA, financé sur le BOP 303 avec des passerelles avec le BOP 177. Des points sont réalisés régulièrement sur la thématique « asile » et il n'a pas été constaté d'effet notable récent d'un BOP sur l'autre. Il n'y a pas eu d'enquête récente sur ce sujet mais l'information sera communiquée dès lors qu'elle sera connue.

3/ Présentation du « service public de la rue au logement »

Présentation M. Hennin, DIHAL (Délégation Interministérielle de l'Hébergement et à l'accès au logement)

M. Hennin rappelle le lancement par le Président de la République, en septembre 2017, du plan quinquennal pour le Logement d'abord avec l'objectif d'apporter une réponse structurelle plus performante aux situations de sans-abrisme en France. Depuis trois ans, ce plan a consacré un vrai changement de paradigme de l'action publique dans le domaine social et a profondément fait progresser les esprits. Ce nouveau modèle d'action, qui vise un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté, a d'ores et déjà produit des résultats très significatifs dans plusieurs domaines, à commencer par le relogement des ménages hébergés, la production de PLAI et de pensions de familles, l'ouverture de places en intermédiation locative, la prévention des ruptures ou encore la mobilisation de logements pour les réfugiés.

Après un acte I qui a posé les bases, l'ambition de l'acte II du Logement d'abord est de revisiter l'ensemble des gouvernances et des "modes de faire" de la politique publique de l'hébergement et de l'accès au logement pour qu'elle porte pleinement ses fruits. Nouveau cadre d'action du Logement d'abord, le Service public de la rue au logement que le gouvernement a souhaité mettre en place en 2021 concrétise cette ambition pour aller plus vite et apporter des réponses plus fortes aux personnes en difficulté. Son ambition première est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile dans notre pays. Il s'agit d'une transformation stratégique en profondeur qui permettra de passer d'une réponse construite dans l'urgence à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins. La crise sanitaire de la covid-19 et le confinement ont démontré plus que jamais le rôle protecteur du logement à titre individuel mais aussi pour la collectivité dans son ensemble.

4/ Bilan 2020 et programmation 2021 des aides à la pierre pour le parc public

Présentation par Mme Mathonnet (DREAL)

Mme Mathonnet précise qu'elle ne va pas revenir en détail sur le bilan 2020, les éléments se trouvant dans le dossier adressé aux participants, mais indique qu'à l'instar du niveau national, le bilan régional n'est pas bon avec un peu moins de 11 000 logements agréés. Ce chiffre est le plus bas depuis 10 ans ; en 2015, année médiocre, 13 300 logements avaient été agréés. L'année 2020 est bien évidemment une année très particulière avec la crise sanitaire, son impact sur l'activité de tous et aussi le report des élections avec des nouveaux exécutifs qui ont parfois réinterrogé les projets.

Aujourd'hui, l'enjeu est de rattraper le retard pris en 2020 et aussi de répondre aux besoins dont on peut craindre qu'ils n'augmentent vu le contexte. Mme la ministre E. Wargon vise 250 000 logements sociaux en deux ans et a conclu pour ce faire un accord avec Action logement et la Banque des Territoires, conduisant à une deuxième délibération du FNAP le 11 février, avec des objectifs ambitieux.

La mobilisation de tous pour produire du logement et du logement social est indispensable. Un travail partenarial sur le processus de programmation a été engagé conjointement par la DREAL et l'Association régionale HLM. Deux ateliers ont été organisés en ce début d'année et les membres du CRHH se sont associés à la poursuite de ces travaux.

Dans le processus de programmation, l'étape d'aujourd'hui est la répartition des objectifs et des dotations entre les territoires. Sont à évoquer de nombreux produits et dispositifs, dont des nouveautés liées au plan de relance, qui doivent faire l'objet d'une répartition pour laquelle l'avis des membres du CRHH est requis.

Les objectifs PLUS et PLS du FNAP sont inférieurs aux perspectives des territoires alors que c'est le contraire pour les PLAI avec 800 PLAI de plus que les remontées des territoires. Afin de ne pas freiner la dynamique de production de logements, il est proposé d'affecter aux territoires des objectifs correspondant à leurs perspectives pour le PLS et PLUS et de demander au FNAP les agréments complémentaires nécessaires. Pour les PLAI, les objectifs affectés sont supérieurs aux remontées des territoires par répartition au prorata entre les territoires.

Le résultat est donc une programmation initiale qui vise 14 500 agréments, soit un peu plus de 100 agréments supplémentaires qu'en 2019. Cette programmation est plus ambitieuse que les demandes des territoires, sans pour autant compenser la baisse de 2020 et tout en restant en deçà des résultats des meilleures années (la meilleure des 10 dernières années était en 2016 avec plus de 16 000 logements agréés). Concernant le plan de relance, que ce soit sur les créations de produit spécifique hébergement, c'est à dire les CHRS, ou sur le traitement des foyers de travailleurs migrants, les remontées des territoires ont pu être prises en compte et des appels aux réserves nationales seront faits autant que nécessaire.

Le tableau de répartition des objectifs régionaux en nombre de logements et en dotation est présenté en diapositive 38. Les conditions de financement sont les mêmes que 2020.

Nous devons aussi contribuer d'une part au plan de déploiement des pensions de famille, et d'autre part au plan 60 000 logement étudiants. Les perspectives des territoires permettent d'y répondre et même au-delà, ce qui est très satisfaisant, et la DREAL propose de ne pas freiner les dynamiques et d'affecter aux territoires un objectif correspondant à leurs perspectives.

Enfin, le dernier produit concernant l'offre nouvelle est le PLAI adapté, prêt consenti aux bailleurs pour la construction de logements très sociaux à destination de personnes vulnérables cumulant de faibles ressources et des difficultés sociales, dont Mme Mathonnet rappelle qu'il bénéficie d'une dotation complémentaire à celle du PLAI. C'est un produit qui correspond à un vrai besoin et il est un des outils majeurs du plan Logement d'abord. L'augmentation de la production en 2020 qu'en 2019 a été importante, mais il faut poursuivre l'effort et en faire un produit courant de la programmation de tous les bailleurs (le FNAP donne comme référence 4% de la programmation). La répartition proposée est basée sur les perspectives des territoires complétées d'indicateurs de besoins pour les PLAI en logements ordinaires. La répartition par objectifs et dotations se trouve en diapositives 45 et 46.

Concernant les démolitions, une enveloppe de 1,77 M€ est allouée pour financer les démolitions en zones détendues. L'exercice de 2020 a confirmé que cette enveloppe correspondait à de vrais besoins. Les mêmes modalités que l'année dernière sont proposées, avec une enquête qui sera lancée mi-mars et une sélection des opérations en juin. Un travail en coordination avec Action Logement sera réalisé pour financer le plus d'opérations possibles.

Enfin, un dernier aspect de cette riche programmation concerne les crédits du plan de relance relatifs à la restructuration lourde et la rénovation énergétique des logements sociaux.

Au niveau national, 460 M€ seront délégués aux territoires et gérés comme une aide à la pierre. En ce début d'année, les crédits sont réservés aux seules opérations de restructuration lourde avec volet énergétique. En diapositives 50 et 51 sont rappelés les critères d'éligibilité de ces dossiers et notamment la nécessité d'un ordre de service de commencer les travaux en 2021, ainsi que les modalités de financement. Mme Mathonnet souligne qu'il n'est pas possible de cumuler l'aide du plan de relance avec le FEDER, ni avec les aides de l'ANRU.

L'enveloppe initiale est de 20,3 M€ et un objectif de 1844 logements. Les territoires ont fait remonter un potentiel sensiblement supérieur, de 3269 logements.

S'agissant de crédits du plan de relance qui doivent être consommés rapidement, il est proposé de répartir les objectifs en fonction des perspectives des territoires en priorisant, en phase avec le cahier des charges national, les logements en étiquette F et G. Il s'agit en effet de saisir l'occasion d'éradiquer les passoires thermiques. Une enveloppe est réservée au niveau régional pour les projets les plus complexes et pour ajuster les dotations à la réalité des dossiers déposés. La répartition en objectifs et en dotations qui en résulte se trouve en diapositive 54.

Les diapositives 56 et 57 concernent d'une part les projets de rénovation énergétique des logements sociaux au titre du plan de relance sachant que leur financement ne sera possible qu'au cours du second semestre et d'autre part, l'appel à projet national Massi Reno (dont les dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction au niveau national avec une décision prévue début mai). Les dossiers qui seront sélectionnés dans ce cadre seront financés au niveau national et n'émargent donc pas à la programmation sur la restructuration lourde évoquée précédemment.

En dernier lieu est proposée pour avis une répartition de la dotation pour les MOUS qui permet le cofinancement avec les collectivités d'actions d'accompagnement des ménages fragilisés. La dotation affectée à la région permet de financer les opérations prioritaires au sens du FNAP et dont le tableau est présenté en diapositive 58.

Mme Warsmann (Vice-présidente AuRA HLM), indique qu'elle ne reviendra pas plus longuement sur les difficultés rencontrées en 2020 mais rappelle les élections municipales et l'arrêt pendant deux mois de la filière de construction des logements qui ont conduit aux résultats bien en deçà des souhaits que nous partageons tous. Désormais, la question est devant nous avec l'objectif pluriannuel qui a été fixé par la ministre de 250 000 logements. Il s'agit maintenant d'un enjeu collectif à réussir.

Cet objectif est exprimé pour une fois de façon pluriannuelle, ce qui satisfait l'AuRA HLM, qui appelle de ses vœux régulièrement ce fonctionnement. Tous les bailleurs régionaux sont mobilisés sur la préparation de ces années de programmation. AuRA HLM se réjouit de travailler avec la DREAL au travers de groupes de travail sur la fluidification et l'accélération des processus qui conduisent aux agréments d'opérations. Elle souhaite que ce travail collaboratif conduise à des solutions opérationnelles.

Pour AuRA HLM, les axes prioritaires de 2021 sont d'abord la mobilisation des collectivités qui disposent des autorisations d'urbanisme et qui sont la clé de la production des opérations, et également le recadrage des niveaux de financement des opérations de production nouvelle. Sur le front des agréments, les difficultés pour les bailleurs sont de différents ordres, mais en particulier, des difficultés d'enjeu d'équilibre financier des opérations. La RLS a fortement perturbé et impacté les équilibres financiers. L'effet conjugué de la RLS et de la baisse des financements d'une partie des collectivités, sans oublier la cherté des nouvelles opérations, rendent certaines opérations difficiles à sortir et des bailleurs en viennent parfois à les annuler. Donc, pour AuRA HLM il s'agit d'un point de vigilance sur le volet financier. Globalement l'environnement économique s'est dégradé pour les bailleurs depuis la mise en place de la RLS.

AuRA HLM souhaite aussi faire part d'une inquiétude face à la difficulté croissante d'accès direct au foncier rencontrée par les bailleurs, avec des secteurs où les besoins en logements abordables sont importants et où le coût du foncier se renchérit, parallèlement à l'augmentation de la production du logement social sous forme de VEFA. Les bailleurs voient leur activité de maîtrise d'ouvrage se réduire régulièrement et souhaitent que les EPF privilégient la cession de foncier direct aux bailleurs sociaux.

Concernant la production, l'application de la RE2020 a été reportée au 1^{er} janvier 2022, néanmoins elle apporte des complexités nouvelles pour les bailleurs maîtres d'ouvrage. Un temps d'appropriation de cette nouvelle réglementation environnementale est nécessaire et il y a une crainte quant aux dépôts de permis de construire au 1^{er} semestre 2022.

Pour ce qui concerne les PLAI adaptés, la nécessité d'avoir cette production de logements très abordables est partagée. Les bailleurs sont mobilisés et vont poursuivre leurs efforts d'augmentation de la production, déjà constatée. C'est un type de logement qui n'est pas toujours facile à intégrer dans les opérations mais l'AuRA HLM partage la nécessité d'avoir une production de ce type de logements très abordables.

Sur la partie Plan de relance et le volet réhabilitation, à l'issue du dernier CRHH, une contribution d'AuRA HLM a été envoyée pour déterminer les critères souhaitables pour déterminer l'éligibilité des opérations du plan de relance. Le fait que les ordres de service doivent être donnés cette année constitue une contrainte forte et AuRA HLM espère qu'il y aura une souplesse dans la délivrance des ordres de service qui pourraient peut-être aussi être délivrés l'année prochaine, d'autant que ce sont des opérations complexes à monter.

Enfin, Mme Warsmann regrette pour ce qui concerne la partie rénovation thermique que la cible soit des opérations en étiquettes F et G sans intégrer E ou alors uniquement de façon complémentaire. Il y a un réel besoin de moyens pour ces opérations et les étiquettes E sont aussi importantes et problématiques.

Une entrevue auprès de Monsieur le préfet de région sera sollicitée pour aborder la question du Plan de relance et de ses enjeux par l'AuRA HLM, qui souhaite s'inscrire au mieux dans le dispositif et utiliser tous les moyens qui sont donnés.

M. Pauchet (adjoint au maire de Chambéry) indique qu'il rejoint les propos de Mme Warsmann. La ville de Chambéry souhaite renforcer l'élan de rénovation énergétique et comprend la priorité donnée aux étiquettes F et G mais ajoute qu'il y a beaucoup d'étiquettes E à Chambéry et peu de passoires thermiques F et G. Toutefois, il faudrait envisager un effet correcteur, via un socle d'enveloppe minimale par territoire, qui pourrait permettre au moins de « tirer » la structuration de la filière énergétique. Si la CA Grand Chambéry suit la priorisation proposée, un seul projet est éligible avec la critérisation actuelle. Le socle évoqué serait compensateur car si les autres rénovations ne sont pas prises en compte, le retard sera cumulé.

M. Gigot (fédération des EPL) et S. Faverial (DDT03) approuvent ces propos.

M. Raineri (Saint-Etienne Métropole) excuse M. Artigues qui ne pouvait être présent et précise que sur les démolitions, la dotation 2020 a été assez satisfaisante sur un territoire avec des besoins importants en matière de renouvellement du parc. Il souligne la nécessité qu'il y ait une enveloppe un peu plus importante pour les zones détendues, à hauteur des besoins, car la dotation ne couvre pas du tout le besoin identifié.

Le deuxième point porte sur les réhabilitations, un point particulier à prendre en compte, les logements

connectés à des réseaux de chaleur (chauffage urbain), qui augmente automatiquement l'étiquette de certains programmes. Il y a plusieurs cas de restructurations lourdes avec rénovation énergétique pour des logements connectés à ces réseaux, sans qu'elles puissent prétendre aux aides du plan de relance.

Réponse de la DREAL

Mme Mathonnet remercie Mme Warsmann de ses propositions de travail collectif et indique que les services de l'État seront vigilants pour accélérer les processus et mobiliser les collectivités et faire remonter les préoccupations évoquées. Pour ce qui concerne la nouvelle réglementation environnementale, la DREAL est très mobilisée sur ce sujet. Il est nécessaire d'accompagner tous les maîtres d'ouvrage car cette réglementation va changer les pratiques. Sur les PLAI adaptés, un travail avec l'AuRA HLM est en cours.

Pour ce qui concerne les restructurations lourdes, effectivement le délai des ordres de service (travaux en 2021) est très contraignant d'autant qu'un temps de concertation avec les locataires est à prévoir. Ce volet est prévu pour deux ans, il s'agit là d'une première vague.

Pour les étiquettes E, il y a effectivement besoin de renouveler le parc mais il y a un cadre établi par le niveau national pour l'utilisation de l'enveloppe restructuration. Enfin, pour le point d'attention évoqué par Saint-Etienne-Métropole sur les réseaux de chaleur, cette observation pourrait être remontée pour une prise en compte éventuelle dans le cahier des charge national.

M. Deneuvy indique qu'il ne semble pas y avoir d'objections majeures sur les aides du FNAP. Il indique que les propositions seront soumises au vote dans l'après-midi.

Concernant le volet restructuration lourde des logements HLM du plan de relance, il constate que si la fin des passoires thermiques F et G est saluée, un regret est exprimé sur les étiquettes E. Un certain nombre de grands bailleurs ne sont pas suffisamment accompagnés au regard des efforts depuis plusieurs années. La Métropole de Lyon l'a souligné dans son intervention de début de séance mais c'est également le cas pour d'autres territoires comme Grenoble Alpes Métropole.

M. Deneuvy précise par ailleurs qu'il ne considère pas que la région a été dotée à la hauteur de ses besoins. Une enveloppe complémentaire doit être sollicitée sur la base d'arguments solides liés au poids de la région mais aussi à son dynamisme. Par ailleurs les préfets sont consultés et émettent aussi des réserves et des ajustements sont nécessaires. Il propose donc de reporter le vote. Une nouvelle proposition sera soumise au vote du CRHH dans un délai d'une semaine.

Mme Bonetti (Métropole de Lyon) souhaite faire deux remarques complémentaires sur la programmation. La première sur les objectifs de logements étudiants qui représentent un quart de la production alors que les étudiants représentent 10 % de la population. La Métropole s'était fixée un objectif moindre de 650 logements. La seconde porte sur le seuil des PLAI particulièrement élevé, qui paraît difficilement atteignable.

M. Deneuvy répond que la programmation ne se fait pas uniquement sur la base de prorata du poids de chacun, mais tient compte également des besoins et des projets recensés. Pour les PLAI, les objectifs sont supérieurs à ceux proposés par les territoires. La répartition consiste à ce que chacun fasse a minima ce qu'il a fait dans la période 2016-2019.

4bis/ Parc privé : bilan 2020 et programmation 2021

Présentation par Mme Mathonnet (DREAL)

Comme pour le parc public, Mme Mathonnet indique que le bilan 2020 se trouve détaillé dans le diaporama. Elle précise que les résultats sont très satisfaisants, voire exceptionnels au vu du contexte. Tous les territoires ont eu des dotations à hauteur de leurs besoins grâce aux enveloppes complémentaires obtenues. Elle remercie vivement les opérateurs et les DDT qui se sont mobilisés pour voir les dossiers aboutir malgré les conditions de travail perturbées par la crise sanitaire.

Elle présente un focus sur les propriétaires bailleurs (diapositive 65) : les résultats de 2020 sont très satisfaisants et en légère hausse. Ils ont permis de montrer à l'ANAH que les besoins sont réels et les dynamiques en place. La diapositive 66 porte sur le bilan de MaPrimeRénov 2020 sur la région (15 400 logements, 193 540 549 € de

travaux). Les données territorialisées de MaPrimeRénov sont désormais disponibles. Pour les obtenir, les collectivités doivent s'adresser aux DDT.

Pour 2021, les grandes priorités de l'ANAH restent la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les fractures territoriales avec la participation de l'ANAH au programme Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain, la lutte contre les fractures sociales et l'aide aux copropriétés.

Des changements majeurs sont à noter cette année : les aides de MaPrimeRénov sont étendues à tous les propriétaires occupants depuis le 1^{er} janvier 2021 sans condition de ressources, en remplacement du crédit d'impôt. Cette aide sera étendue aux propriétaires bailleurs du parc privé au 1^{er} juillet. Une nouvelle aide MaPrimeRénov Copropriétés a été créée pour des travaux permettant d'atteindre un gain énergétique de 35 %. Cette aide, contrairement aux autres aides de MaPrimeRénov, sera gérée au niveau local comme une aide à la pierre. Sa répartition est donc soumise aux membres pour avis.

Par ailleurs, le régime Habiter Mieux sérénité, dispositif qui vise des rénovations thermiques ambitieuses est modifié : le gain énergétique pour être éligible est porté de 25 à 35 % et s'accompagne d'une hausse sensible de l'assiette de subvention. Cette décision a été prise en considérant que les dossiers avec les gains de 25 % à 35 % relevaient souvent de travaux simples et avaient vocation à être financés via la plateforme nationale MaPrimeRénov.

La dotation régionale ANAH 2021 est de 113 M€ en début d'année, sensiblement supérieure à 2020, et plusieurs financements restent encore en réserve.

Pour les propriétaires bailleurs, un objectif de 500 logements est attribué, ce qui est inférieur aux besoins mais supérieur à l'objectif initial de 2020. La dynamique de la région a été entendue puisque seulement deux régions dont la nôtre ont une dotation à la hausse dans un contexte d'un objectif national stable.

Il est nécessaire de poursuivre cette dynamique, de produire les dossiers le plus rapidement possible pour solliciter des enveloppes complémentaires. Il faut viser collectivement un peu plus que ces 500 logements dans la perspective d'une enveloppe en hausse en 2022.

Mme Mathonnet rappelle que dès lors que l'opération relève de la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, il est possible d'utiliser la fongibilité avec la priorité PO lutte contre l'habitat indigne pour lequel 325 logements sont attribués.

Pour le maintien dans le logement (« aides Autonomie »), sujet majeur en ces temps de crise sanitaire, les objectifs sont conformes à la demande.

Pour les copropriétés dégradées, chaque dossier fait l'objet d'un suivi. Ce sont souvent des dossiers très lourds budgétairement. Pour les copropriétés fragiles, l'objectif est de 1269 logements ce qui est supérieur à la demande formulée par les territoires et permet de conforter les dynamiques qui s'enclenchent, notamment dans les territoires avec peu d'historique d'intervention sur les copropriétés.

Enfin, un objectif de 2150 logements est attribué pour la nouvelle aide MaPrimeRénov copropriétés, évoquée ci-dessus et qui relève du plan de relance. Des signes montrent que cette aide nouvelle est connue et des dossiers sont déjà repérés localement, parfois même avec des volumes importants. La concrétisation de ces projets sera suivie de près par la DREAL et l'Anah centrale.

La diapositive 71 présente les principes que la DREAL a travaillé avec les DDT et les délégataires des aides à la pierre pour la répartition régionale. La méthode utilisée ces dernières années pour les propriétaires bailleurs, la lutte contre l'habitat indigne et propriétaires occupants est reprise. Une exception est faite cette année à la méthode régionale pour la répartition des objectifs « autonomie », l'ANAH ayant attribué exactement ce qui a été remonté des territoires.

Pour les copropriétés dégradées, s'agissant de montants importants, soumis aux aléas des assemblées générales, les dotations correspondantes sont pré-fléchées en fonction des dossiers en cours d'élaboration, mais maintenues au niveau régional et déléguées au fur et à mesure.

Pour les copropriétés fragiles, les territoires ont pu être servis à la hauteur de leurs demandes et une réserve régionale a pu être constituée pour les dossiers qui émergeraient.

Concernant MaPrimeRénov Copropriétés, nouvelle aide et grande inconnue, le choix a été fait de servir tous les territoires puisque l'aide concerne toutes les copropriétés, en s'appuyant sur le nombre de logements en copropriétés construites avant 1976, les plus à même d'engager des travaux permettant d'atteindre le gain énergétique attendu de 35 %. Une réserve régionale importante est conservée, de l'ordre de 25 %, afin de s'adapter au mieux à la réalité des dossiers déposés.

Enfin, en ce qui concerne l'ingénierie, toute l'enveloppe attribuée par l'ANAH, inférieure à la demande des territoires, a été distribuée. Ces dernières années, il était constaté un écart très important entre la demande des territoires et la réalité des engagements, mais cela n'a pas été le cas en 2020. L'enveloppe sera donc suivie de près pour pouvoir alerter très rapidement si les niveaux de demande se concrétisent.

Tous ces principes trouvent leur traduction dans le tableau de la diapositive 72.

Mme Motte (CA du pays Voironnais) intervient sur le dispositif MaPrimeRénov Copropriétés qui se veut ambitieux en accompagnant une base plus large de propriétaires. C'est appréciable, mais fragilise les ménages les plus modestes, qui pourtant étaient les cibles prioritaires de l'ANAH à la base. Les personnes très modestes étant lésées, la CA du Pays Voironnais a procédé à un complément d'enveloppes, d'autant que l'on constate une hausse des coûts des travaux depuis plusieurs années. Parmi les ménages les plus modestes, certaines personnes pouvaient perdre jusqu'à 8000 €, c'est pourquoi le Pays Voironnais va se substituer.

M. Argenson (SOLIHA) confirme l'inquiétude exprimée par la représentante de la CA du Pays Voironnais. La question des personnes très modestes dans le cadre de MaPrimeRénov pose un problème évident à faire remonter, puisque ces situations sont bien la cible prioritaire. Il est intéressant d'avoir élargi le dispositif, mais il est regrettable que cela soit au détriment des publics les plus pauvres.

M. Morain (FAPIL), Mme Vignal (Clermont-Auvergne Métropole), Mme Billiotte (GAM), M. Etienne (CA Grand Anney) et M. Useo (CD01) appuient et soutiennent ces interventions de la CA du Pays voironnais et de SOLIHA.

Réponse de la DREAL

Ces retours seront consignés et communiqués à l'ANAH avec cette mention d'alerte. Il est observé que beaucoup de collectivités qui avaient des aides sur les copropriétés ont été amenées à les revoir, à les affiner, à les adapter à ce nouveau produit.

5/ Action Logement : présentation du bilan 2020 et des orientations 2021

Présentation Noël Petrone, directeur régional d'Action Logement

M. Petrone rappelle les missions essentielles : loger et accompagner les salariés, financer et construire des logements sociaux et intermédiaires et financer les politiques du logement en France.

Il présente les éléments de bilan des actions financées en 2020 par Action Logement (diapositive 78). Deux événements forts lient Action Logement à l'État : la convention quinquennale et le plan d'investissement volontaire qui a mobilisé un peu plus de 40 M€ et 20,5 M€ pour Action Coeur de Ville. Leur contribution au NPNRU est d'un peu plus de 23M € auxquelles viennent s'ajouter des lignes d'innovation et d'ingénierie sociale et territoriale. L'ensemble des contributions au titre de 2020 est de 196 M€, faisant d'Action Logement un acteur important pour accompagner à la fois la production nouvelle et les opérations de réhabilitation.

M. Petrone présente ensuite la répartition par types de financement qui montre l'impact très fort des dispositifs publics qu'accompagne Action Logement. Le Plan Investissement Volontaire (PIV) représente 49 % des engagements pour la région. La répartition par zones (diapositive 79) montre une augmentation sensible pour les

zones B2 et C, liée au déploiement du PIV démolition-production et à l'augmentation des financements ACV.

Un bilan provisoire de l'accompagnement des ménages est ensuite présenté (diapositive 80), dont l'aide aux salariés en difficulté notamment à cause du contexte de la crise sanitaire. Au total 11 565 familles ont été aidées au titre de l'année 2020.

La convention quinquennale 2018-2022 porte sur 15 milliards d'€ et le PIV 2019-2022 s'élève à 9 milliards d'€. Le 15 février 2021 a été signé un avenant au PIV, qui confirme le souhait des partenaires sociaux d'Action Logement d'être un partenaire important, facilitateur, contributeur au plan de relance et à la sortie de crise.

Il fait ensuite un zoom sur l'appui au dispositif Petites Villes de Demain (diapo 83). Il n'y a pas de ligne dédiée sur le dispositif comme sur ACV. Action Logement est complètement mobilisé auprès des différents acteurs pour accompagner autant que de besoin ces dispositifs.

Action logement participe fortement au financement du NPNRU, à hauteur de 70 % aux côtés de l'État et de l'USH. Le premier ministre a annoncé récemment que le budget général de l'ANRU devrait passer de 10 à 12 Md€. Action Logement par sa contribution complémentaire de 1,4 M€ confirme son intervention forte sur le NPNRU.

D'autres modifications concernent l'extension de la ligne d'aide aux salariés ASD, l'augmentation de l'aide aux accédants à la propriété et l'élargissement du dispositif garantie VISALE. Des mesures complémentaires ont été engagées comme l'aide aux salariés modestes, touchés par le chômage partiel ou la perte d'emploi ainsi que l'ajustement des mesures du PIV en faveur du parc privé (diapositives 89 et 90).

Suite aux dernières annonces de la ministre E.Wargon concernant les 250 000 logements à agréer, Action Logement souhaite poursuivre son action. Il y a donc des enveloppes complémentaires au-delà des lignes de droit commun, 450 M€ en subventions auxquelles s'ajoutent 250 M€ en prêts bonifiés (montants nationaux) et également un accompagnement concernant le logement des jeunes et la colocation.

Enfin, pour accompagner la mobilité des salariés, il y a une augmentation des interventions de l'AFL (programme DIGNEO) et un soutien à l'accession à la propriété des ménages modestes renforcé. Des mesures sont aussi destinées au rapprochement de l'emploi et du domicile des salariés (130 M€ pour le «coup de pouce 1^{er} emploi 1^{er} logement») et une enveloppe dédiée pour créer des tiers lieux (co-working) à hauteur de 20 M€.

En conclusion, au vu des éléments précités, M. Petrone confirme qu'Action Logement est en capacité d'intervenir pour répondre aux besoins des territoires, aux besoins de logements des salariés et des ménages modestes, et qu'il contribue au plan de relance, à la fois à destination des personnes physiques et en accompagnement et subventions des bailleurs sociaux pour accélérer la production de logements sociaux et pour la rénovation du parc existant. En intervenant sur le parc dégradé, Action Logement contribue au pouvoir d'achat des personnes qui les occupent.

M. Deneuvy indique que sur le fil de discussion des questions ont été posées concernant la différence entre subventions et prêts. Il invite M. Petrone à envoyer pour diffusion aux membres du CRHH des éléments de réponse concernant cette question.

6/ Banque des Territoires : présentation du bilan 2020 et perspectives 2021

Présentation Michel Pupin (directeur)

M. Pupin indique que les organismes HLM ont été actifs et volontaires en matière de réhabilitation de logements. En 2020, la Banque des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes a financé, constructions neuves et réhabilitations confondues environ 18 000 logements pour 1 271 M€, pour une année particulière par rapport à 1 400 M€ financés les autres années. Il note l'effort particulier qui a été réalisé pour la rénovation thermique des logements. La Banque des territoires a apporté un soutien à la restructuration du tissu des organismes HLM dont le nouveau paysage a été présenté dans les actualités, et aux sites en difficultés en finançant par exemple des projets du

programme Action cœur de ville.

Le plan de relance habitat en 2021 comporte 3 grands axes : soutenir les chantiers touchés par la crise avec des offres de prêts haut de bilan à taux zéro en complément des financements des opérations, le financement spécifique des logements de fonctions ouvert au secteur sanitaire et le prêt « booster » pour le financement des logements sociaux avec une durée élargie de 35 à 40 ans avec une conditionnalité sur la performance énergétique.

M. Pupin présente ensuite les deux appels à projets lancés par la CDC sous forme de titres participatifs, sur fonds propres, pour favoriser la construction de logements sociaux.

Le premier appel à projet concernait uniquement les offices HLM. La région Auvergne-Rhône-Alpes était la première grande région après l'Île-de-France avec l'obtention d'une enveloppe de 155,5 M€ représentant 23% de l'enveloppe nationale.

Un deuxième appel à projet du même type va être lancé, cette fois pour les SEM et les autres organismes HLM à l'exception des grands groupes comme Action logement ou CDC Habitat qui ont leur propres financements.

En partenariat avec Action logement, M. Pupin conclut que les perspectives de la Banque des territoires démontrent un accompagnement extrêmement fort du plan de relance envers les territoires et les bailleurs sociaux.

M. Morain (Fapil) salue le plan de relance et la contribution apportée par Action Logement et la Banque des territoires. Au titre du réseau FAPIL, il souligne leur volonté de s'inscrire dans ce mouvement. La Fapil participe déjà au Logement d'abord via la maîtrise d'œuvre d'insertion (MOI) et l'intermédiation locative, et utilise des crédits PLAI, PLAI adapté et Anah. Elle voudrait attirer l'attention des collectivités, de l'État et de la Banque des territoires sur les opérateurs MOI, un peu oubliés quelquefois ou du manque d'empathie à leur égard quand il s'agit d'obtenir des prêts, ou avec des délais d'instruction longs. La Fapil souhaite que l'on porte plus d'attention aux opérateurs associatifs.

M. Pupin répond que les opérateurs associatifs et le logement des plus démunis font l'objet de toute l'attention de la Banque des territoires. Ces opérateurs nécessitent parfois plus d'accompagnement car ils sont moins structurés que les organismes HLM.

M. Morain remercie M. Pupin pour ces paroles et indique que la FAPIL se tient à la disposition de la Banque des territoires pour participer à des groupes de travail sur le sujet.

7/ Point sur le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) par le Conseil Régional

Présentation M. J. Girardot, chargé de mission énergie au Conseil régional

M. Girardot présente l'état d'avancement du déploiement du SPPEH en région.

Le SPPEH est un nouveau dispositif déployé sur le territoire qui vise une nouvelle dynamique, un développement d'une offre de qualité, une montée en compétence de tous les professionnels pour couvrir progressivement tout le territoire régional. Il est cofinancé par le programme CEE/SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique). Il s'appuie sur les dynamiques préexistantes des Appels à manifestation d'intérêt (AMI). Il est porté par la Région et l'Ademe avec le concours des plateformes territoriales Rénovation énergétique dont la couverture est satisfaisante actuellement (diapositive 113).

Un tour des territoires a été effectué début 2020 pour exposer les ambitions du SPPEH. Aujourd'hui, 5,4 millions d'habitants bénéficient de ce service avec l'objectif d'atteindre 8 millions en 2023.

La volonté régionale est d'accroître les dynamiques territoriales avec un portage local grâce à un AMI. 14 candidatures ont été reçues provenant essentiellement de 7 départements, 3 regroupements d'EPCI et 4 agglomérations (diapositive 115), pour plus de 7 millions d'habitants couverts. Cela correspond à l'ambition fixée pour l'année 2022.

Les ambitions affichées sont d'atteindre une mobilisation du SARE représentant 16 candidatures, 9 départements couverts pour 90% de la population régionale bénéficiaire du service. Trois départements sont en cours de réflexion : l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire.

Le budget prévisionnel global s'élève à plus de 54 M€ sur 3 ans, sans compter le potentiel des 3 zones actuellement non couvertes, composé de 9 M€ du Conseil régional, 25 M€ des territoires et 20 M€ du programme SARE/CEE.

M. Deneuvy remercie le Conseil régional pour cette présentation du SPEEH qui mobilise tous les acteurs du territoire. L'enjeu est de mobiliser rapidement pour couvrir l'ensemble de la région.

M.Deneuvy conclut la séance en remerciant tous les intervenants pour la qualité des présentations et les membres du CRHH pour ces échanges constructifs. Il rappelle les modalités de vote électronique de l'après-midi avec la date limite de réponse du lundi 15 mars à 16 h, et un second vote dissocié sur les aides du plan de relance dédiées à la restructuration lourde avec volet énergétique des logements sociaux.

Résultat du vote 1 des membres du CRHH organisé par voie dématérialisée via la boîte mail du CRHH du 11 après-midi au 15 mars à 16H

- question 1, modification du règlement intérieur du CRHH : **avis favorable à l'unanimité**
- question 2, répartition régionale crédits FNAP : **avis favorable à la majorité, 2 avis défavorables et 3 abstentions.**
 - Les motifs invoqués pour les votes défavorables sont :
 - CD 01 : un nombre de PLAI proposé trop important à réaliser par rapport à la capacité à faire et des objectifs insuffisants par rapport aux besoins en matière de réhabilitation dans le cadre du plan de relance ;
 - Fondation Abbé Pierre : vote défavorable sur la partie PLS car les objectifs de production de PLS de 718 unités sont supérieurs à ceux fixés par le FNAP pour répondre aux perspectives des territoires. Cela encourage l'agrément de PLS à guichet ouvert en contradiction avec notre CRHH qui a retenu le principe de "maîtrise" de production des PLS pour mieux répondre au profil des demandeurs de LLS dont l'immense majorité ont des ressources inférieures au plafond de ressources PLAI.
- Question 3, répartition régionale des crédits ANAH: **avis favorable à la majorité, 2 abstentions**

Résultat du vote 2 des membres du CRHH organisé par voie dématérialisée via la boîte mail du CRHH du 18 mars après-midi au 22 mars à 19H

- Répartition infrarégionale des aides plan de relance dédiées à la restructuration lourde avec volet énergétique des logements sociaux : **avis favorable à la majorité, 2 abstentions**